

## COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Jeudi 17 juin 2021**

Membres en exercice : 35  
Membres présents : 27  
Membres représentés : 5  
Membres absents : 3  
Membres votants : 32

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi dix-sept juin à dix-sept heures, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-la-Garenne légalement convoqué par M. Pascal PELAIN Maire, par convocations postées le vendredi onze juin 2021 et par voie dématérialisée le même jour, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la salle des fêtes de la Ville de Villeneuve-la-Garenne sous la présidence de son Maire.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne,

Mme Carine BANSEDE, M. Abdelaziz BENTAJ, Mme Khady FOFANA, M. Arnaud PERICARD, Mme Leila LARIK, M. Alain-Xavier FRANÇOIS jusqu' à 19h11, Mme Fatima AAZIZ, M. Bachir HADDOUCHE, Mme Emmanuelle RASSABY, M. Kiran GURUNG, Mme Sandrine HERTIG, M. Frédéric RARCHAERT, Maires-adjoints.

Mme Monique LABORNE, M. Salah KOBBI, Mme Eduarda PINTO-RODRIGUEZ, M. Mohamed AMAGHAR, M. Lahcen BAYLAL, Mme Joanna MOHAMED, M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE, M. Erick PELEAU, Mme Yaël LEVY, M. Jérémie LAGARDE jusqu' à 19h51, Mme Sandrine PAYET, M. Gabriel MASSOU, Mme Eve NIELBIEN, M. Gaoussou KEITA à partir de 17h49, Conseillers municipaux.

### **POUVOIRS :**

M. Alain-Xavier FRANÇOIS, Maire-adjoint, donne pouvoir à M. Arnaud PERICARD à partir de 19h11, du point n°23 inclus jusqu'au point n°33 inclus,

Mme Mirtha HENRIOL, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. Abdelaziz BENTAJ,

Mme Zoubida KHATTALA, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. Lahcen BAYLAL,

M. Larbi OUHAMMOU, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. Bachir HADDOUCHE,

Mme Fatma SERIR, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. Kiran GURUNG,

Mme Mariam KANTE, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. Jérémie LAGARDE jusqu'à 19h51 du point n°1 inclus au point n°31 inclus,

M. Gaoussou KEITA, Conseiller municipal, donne pouvoir à Mme Khady FOFANA jusqu'à 17h49 à partir du point n°1 inclus au point n°5 inclus.

### **ABSENTS :**

M. Pascal MOTTAIS, Conseiller municipal,

Mme Mariam KANTE, Conseillère municipale, à compter de 19h51, du point 32 inclus au point 33 inclus,

M. Christophe DOUAY, Conseiller municipal,

M. Jérémie LAGARDE, Conseiller municipal quitte la salle à 19h51, du point 32 inclus au point 33 inclus,

M. Abdel AIT-OMAR, Conseiller municipal.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. KIRINDI ARACHCHIGE, Conseiller municipal, désigné en séance conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Date d'affichage :

2 JUL. 2021

Entamant l'ordre du jour,

Ouï les explications complètes de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL,

- Approuve le compte rendu analytique du Conseil municipal du 6 avril 2021,

Vote : **POUR : Réussir Villeneuve, Villeneuve Ville d'Avenir, Mme NIELBIEN**  
(retard de M. MASSOU)

## 1. **Modification de la délibération n°1/0097 relative à la création d'une commission d'éthique**

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

- **MODIFIE** cette commission municipale en commission extra-municipale.
- **DESIGNE** le Président: Monsieur Arnaud PERICARD, Maire adjoint en charge de l'éthique.
- **DESIGNE** les 5 membres titulaires suivants issus de la majorité municipale:  
Monsieur Arnaud PERICARD, Président,  
Madame Leila LARIK,  
Monsieur Kiran GURUNG,  
Monsieur Abdelaziz BENTAJ,  
Madame Carine BANSEDE.
- **DESIGNE** les 5 membres suppléants issus de la majorité municipale:  
Monsieur Lahcen BAYLAL,  
Monsieur Larbi OUHAMMOU,  
Madame Eduarda RODRIGUES PINTO,  
Monsieur Gaoussou KEITA,  
Monsieur Salah KOBBI.
- **DESIGNE** les 2 membres titulaires suivants de la liste « Villeneuve Ville d'avenir » :  
*Abstention du groupe,*  
*Abstention du groupe.*
- **DESIGNE** les 2 membres suppléants de la liste « Villeneuve Ville d'avenir » : *abstention du groupe.*
- **DESIGNE** 1 membre titulaire suivant issu de la liste « Villeneuve la Gauche Ecologiste et Solidaire » :  
Madame Eve NIELBIEN.
- **DESIGNE** 1 membre suppléant issu de la liste « Villeneuve la Gauche Ecologiste et Solidaire » :  
Monsieur Gabriel MASSOU.
- **ELARGIT** cette composition à deux Villénogarenois.

Vote : **POUR : Réussir Villeneuve, M. LAGARDE, Mme KANTE,**  
**Villeneuve, La Gauche, écologiste et solidaire**  
**ABSTENTION : Monsieur PELEAU, Mesdames LEVY et PAYET**

## **2- Désignation de deux Villéno-garennois membres de la commission éthique extra-municipale**

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,

- **APPROUVE** la désignation de Monsieur Philippe Brunier et Madame Léa Dos Santos, électeurs Villéno-garennois, au sein de la commission éthique extra-municipale.

Vote : **POUR : Réussir Villeneuve, M. LAGARDE, Mme KANTE,**  
**ABSTENTION : Monsieur PELEAU, Mesdames LEVY et PAYET,**  
**Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire**

## **3- Prise de participation au capital de la société d'économie mixte (SEM) Quodam**

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,

- **APPROUVE** l'acquisition de trois actions dans le capital de la SEM QUODAM pour un montant total de 4329 euros.

Vote : **A l'unanimité**

## **4- Approbation et signature d'une convention portant demande d'une subvention auprès du Département des Hauts-de-Seine dans le cadre du projet de mise en souterrain d'initiative locale des lignes 225 KV surplombant la commune de Villeneuve-la-Garenne**

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,

- **APPROUVE** la signature de la convention portant attribution de subvention auprès du Département des Hauts-de-Seine.
- **AUTORISE** le Maire, à procéder aux démarches administratives permettant de solliciter ladite subvention et à signer la convention à intervenir entre la Ville et le Département.

Vote : **A l'unanimité**

**5- Approbation d'un projet partenarial d'aménagement avec les services de l'État, la Métropole du Grand Paris (MGP), l'EPT Boucle Nord de Seine, Grand Paris Aménagement (GPA), ainsi que les institutions partenaires susceptibles d'être associées**

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,

- **APPROUVE** le projet partenarial d'aménagement avec les services de l'État, la Métropole du Grand Paris (MGP), l'EPT Boucle Nord de Seine, Grand Paris Aménagement (GPA), ainsi que les institutions partenaires susceptibles d'être associées.

**Vote : POUR : Réussir Villeneuve, Villeneuve Ville d'avenir,  
CONTRE : Villeneuve, La Gauche, écologiste et solidaire**

**6. Approbation du principe d'acquisition des parcelles cadastrées section H n°150 et 152, appartenant à la société civile foncière de l'îlot du mail, sises respectivement 32 et 34 avenue de Verdun à Villeneuve-la-Garenne**

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,

- **APPROUVE** le principe d'acquisition des parcelles cadastrées section H n°150 et 152 sises respectivement 32 et 34 avenue de Verdun à Villeneuve-la-Garenne.

**Vote : A l'unanimité**

**7. Abrogation de la délibération n°12/1215 du 26 septembre 2019 relative à l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de conclure la promesse de vente d'un ensemble immobilier sis 30 quai Alfred Sisley a la SCCV 30 SISLEY**

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,

- **ABROGE** la délibération du 26 septembre 2019 relative à l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de conclure la promesse de vente de l'ensemble immobilier sis 30 quai Sisley à la SCCV 30 SISLEY.

**Vote : A l'unanimité**

**8. Modification de la délibération n° 7/0172 du Conseil municipal en date du 11 février 2021 portant déclassement et désaffectation d'une emprise cadastrée section N n°181 sis 11, avenue Marc Sangnier à Villeneuve-la-Garenne**

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,

- **APPROUVE** la modification de la délibération n° 7/0172 portant déclassement et désaffectation de la parcelle cadastrée section N n° 181 modifiée sur la seule mention suivante : pour partie, selon le plan annexé soit environ 2.964 m<sup>2</sup>. Une partie de la parcelle N n°181 est à déclasser car l'autre partie ne sera pas vendue au promoteur.

Vote : **POUR** : Réussir Villeneuve, Villeneuve Ville d'avenir,  
**ABSTENTION** : Villeneuve, La Gauche, écologiste et solidaire

**9. Modification de la délibération n° 8/0173 du Conseil municipal en date du 11 février 2021 portant déclassement et désaffectation d'une emprise cadastrée section N n°77, 136 et 138 sis 79, boulevard Gallieni à Villeneuve-la-Garenne**

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,

- **APPROUVE** la modification de la délibération n° 8/0173 portant déclassement et désaffectation des parcelles cadastrées N n° 77, 136 et 138, modifiée sur la seule mention suivante : pour partie (environ 836 m<sup>2</sup>), selon le plan annexé. Seule une partie de la parcelle N138 (en plus de l'entièreté des parcelles N°77 et N136) sera déclassée pour vente au même promoteur.

Vote : **POUR** : Réussir Villeneuve, Villeneuve Ville d'avenir,  
**ABSTENTION** : Villeneuve, La Gauche, écologiste et solidaire

**10- Modification de la délibération n°9/0174 du 11 février 2021 relative à la promesse synallagmatique de vente des deux lots objets du périmètre de cession de l'appel à projets IMG P cadastrés section N n°181 sis 11, avenue Marc Sangnier et section N n°77, 136 et 138 sis 79, boulevard Gallieni à Villeneuve-la-Garenne**

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,

- **APPROUVE** la modification de la délibération n°7/174 du Conseil municipal du 11 février 2021 relative à la promesse synallagmatique de vente des deux lots objets du périmètre de cession de l'appel à projets IMG P cadastrés section N n°181 sis 11, avenue Marc Sangnier et section N n°77, 136 et 138 sis 79, Boulevard Gallieni à Villeneuve-la-Garenne.
- **APPROUVE** la promesse synallagmatique de vente.

Vote : **POUR** : Réussir Villeneuve, Villeneuve Ville d'avenir.  
**ABSTENTION** : Villeneuve, La Gauche, écologiste et solidaire

## **11. Modification de la délibération n°29/0156 portant dérogation au principe de repos hebdomadaire douze dimanches par an dans les commerces et son application à Villeneuve-la-Garenne pour l'année 2021**

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,

- **APPROUVE** la modification de la délibération N°29/0156 en date du 17 décembre 2020 portant dérogation au principe de repos hebdomadaire onze dimanches par an, en permettant l'ouverture des établissements commerciaux relevant du périmètre géographique défini par la loi (hors périmètre Zone Touristique/Zone Commerciale).
- **AUTORISE** l'ouverture de l'établissement le dimanche 04 juillet 2021 et non plus le dimanche 27 juin 2021.

Vote : **POUR** : Réussir Villeneuve, Villeneuve Ville d'avenir, Madame NIELBIEN  
**CONTRE** : Monsieur MASSOU

## **12- Approbation d'un avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le SIPPAREC pour l'enfouissement de réseaux propres à la collectivité-quai d'Asnières**

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le SIPPAREC pour l'enfouissement de réseaux propres à la collectivité – quai d'Asnières signée en date du 24 janvier 2019.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'avenant avec le SIPPAREC.

Vote : **A l'unanimité**

## **13. Approbation de deux avenants aux conventions financières avec le SIPPAREC pour l'enfouissement des réseaux sur le quai d'Asnières et le boulevard Gallieni concernant respectivement les opérateurs Orange et Numéricâble**

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,

- **APPROUVE** les deux projets d'avenants aux conventions financières initiales pour l'enfouissement des réseaux de communication électroniques concernant respectivement les opérateurs ORANGE et NUMERICABLE.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer chacun des deux avenants avec le SIPPAREC.

Vote : **A l'unanimité**

#### **14. Approbation de la convention particulière pour la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) avec le SIGEIF**

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,

- **APPROUVE** la convention particulière entre la commune et le SIGEIF pour la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques.
- **AUTORISE** le Maire, à signer le projet de convention et à prendre toutes les mesures à son exécution.

Vote : A l'unanimité

#### **15. Charte d'engagement pour la lutte contre le gaspillage alimentaire**

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,

- **AUTORISE** le Maire et son représentant à signer la charte d'engagement pour la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Vote : A l'unanimité

#### **16. Modifications du règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires, hors restauration scolaire**

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,

- **APPROUVE** le règlement intérieur modifié des activités périscolaires et extrascolaires hors restauration scolaire de la Ville.
- **AUTORISE** le Maire à signer ledit règlement intérieur.

**POUR : Réussir Villeneuve, Villeneuve Ville d'avenir**  
**CONTRE : Villeneuve, La Gauche, écologiste et solidaire**

#### **17. Modifications du règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires de la restauration scolaire**

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu

- **APPROUVE** le règlement intérieur modifié de la restauration scolaire de la Ville.
- **AUTORISE** le Maire à signer ledit règlement intérieur modifié.

**POUR : Réussir Villeneuve, Monsieur LAGARDE, Madame KANTE**  
**CONTRE : Villeneuve, La Gauche, écologiste et solidaire, Monsieur PELEAU,**  
**Mesdames LEVY et PAYET**

## **18. Adhésion de la Ville à l'ANDES (association nationale des élus en charge du sport)**

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,

- **AUTORISE** le Maire :
  - à demander à adhérer à l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport,
  - à verser la cotisation annuelle,
  - à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote : **A l'unanimité**

## **19. Attribution de subventions du conseil départemental des Hauts-de-Seine au titre de la programmation politique de la Ville 2021**

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,

- **SOLLICITE** l'intervention financière du Département des Hauts-de-Seine au titre de la programmation politique de la ville 2021.
- **APPROUVE** l'attribution des subventions dont le détail précis figure dans le tableau récapitulatif, et d'autoriser le Maire, à signer les avenants s'y rapportant.

Vote : **A l'unanimité**

## **20- Nouvelle dénomination de l'Espace socioculturel "Le Nouveau Monde"**

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,

- **DONNE** à l'Espace socio-culturel « Le Nouveau Monde » le nom de « Espace Nelly ROUSSEL ».

Vote : **A l'unanimité**

## **21. Approbation de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine**

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,

- **APPROUVE** la Convention territoriale globale (CTG).
- **AUTORISE** le Maire à signer ledit document au nom et pour le compte de la commune de Villeneuve-la-Garenne.

Vote : **A l'unanimité**



## **22- Convention de mises à disposition de deux agents communaux auprès de la régie municipale parking de centre-ville**

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,

- **APPROUVE** les nouvelles conventions de mise à disposition de deux agents auprès du Parking de centre-ville à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 et pour une durée de 3 ans.

Vote : **A l'unanimité**

## **23- Etat des effectifs permanents**

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,

- **APPROUVE** le transfert de personnel et une modification d'un emploi permanent.

Vote : **A l'unanimité**

## **24- Recrutement d'un agent contractuel sur le grade d'attaché territorial au sein du service communication**

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,

- **DECIDE** de la création d'un poste d'attaché territorial au sein du service communication.

Vote : **A l'unanimité**

## **25- Recrutement d'un agent contractuel sur le grade d'attaché territorial au sein du service rénovation urbaine**

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,

- **DECIDE** de la création d'un poste d'attaché territorial au sein du service rénovation urbaine.

Vote : **A l'unanimité**

## **26- Remboursement de frais aux élus**

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,

- **APPROUVE** les modalités et conditions de prise en charge des dépenses engagées par les élus dans l'exercice de leurs missions.

Vote : **POUR : Réussir Villeneuve, Monsieur LAGARDE, Madame KANTE, Villeneuve, La Gauche, écologiste et solidaire,**  
**ABSTENTION : Monsieur PELEAU, Mesdames PAYET et LEVY.**

## **27- Frais de missions dans le cadre d'un déplacement pour les besoins du service**

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,

- **INSTAURE** un remboursement des frais de missions (transport, repas, hébergement).
- **PRECISE** l'instauration d'un remboursement au réel des frais de repas exposés à l'occasion des déplacements professionnels en dehors de la résidence administrative et de la résidence familiale, dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire sous réserve de la production des justificatifs.

Vote : **A l'unanimité**

## **28- Approbation du compte de gestion du budget annexe du parking du centre-ville - exercice 2020**

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,

- **DELIBERE** sur le compte de gestion du budget annexe du parking du centre-ville pour l'exercice 2020, conforme en tout point aux écritures de la comptabilité communale.

Vote : **POUR : Réussir Villeneuve, Monsieur LAGARDE, Madame KANTE, Villeneuve, La Gauche, écologiste et solidaire, ABSTENTION : Monsieur PELEAU, Mesdames PAYET et LEVY**

## **29- Approbation du compte administratif du budget annexe du parking du centre-ville - exercice 2020**

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,

- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe du parking du centre-ville pour l'exercice 2020.

**POUR : Réussir Villeneuve, Monsieur LAGARDE, Madame KANTE  
ABSTENTION : Villeneuve, La Gauche, écologiste et solidaire,  
Monsieur PELEAU, Mesdames PAYET et LEVY**

*Monsieur Pascal PELAIN, en sa qualité de Maire lors de l'exercice considéré, est sorti conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil municipal est réuni sous la présidence de Madame BANSEDE, 1er Adjoint au Maire, élue à l'unanimité, délibérant sur le Compte Administratif 2020 du budget annexe du parking de la ville, dressé par Monsieur Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne.*

### **30- Affectation du résultat de l'exercice 2020 - budget annexe du parking du centre-ville– Budget 2021**

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,

- **APPROUVE** l'affectation au budget annexe du parking de l'année 2021 :
  - du résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2020 d'un montant total de 27 814,97 € en intégralité sur la section de fonctionnement dite « d'exploitation »,
  - du résultat de la section d'investissement de l'exercice 2020 d'un montant total de 902 712,43 € en intégralité sur la section d'investissement.

**POUR : Réussir Villeneuve, Monsieur LAGARDE, Madame KANTE,  
Villeneuve, La Gauche, écologiste et solidaire  
ABSTENTION : Monsieur PELEAU, Mesdames PAYET et LEVY**

### **31- Approbation du compte de gestion du budget principal - exercice 2020**

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,

- **DELIBERE** sur le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2020, conforme aux écritures de la comptabilité communale.

**POUR : Réussir Villeneuve, Monsieur LAGARDE, Madame KANTE  
ABSTENTION : Villeneuve, La Gauche, écologiste et solidaire,  
Monsieur PELEAU, Mesdames PAYET et LEVY**

### **32- Approbation du compte administratif du budget principal - exercice 2020**

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,

- **APPROUVE** le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2020.

**POUR : Réussir Villeneuve  
ABSTENTION : Villeneuve, La Gauche, écologiste et solidaire,  
Monsieur PELEAU, Mesdames PAYET et LEVY**

*Monsieur Pascal PELAIN, en sa qualité de Maire lors de l'exercice considéré, est sorti conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil municipal est réuni sous la présidence de Madame BANSEDE, 1er Adjoint au Maire, élue à l'unanimité délibérant sur le Compte Administratif 2020 du budget principal de la ville, dressé par Monsieur Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne.*

### **33- Affectation du résultat de l'exercice 2020 – budget principal 2021**

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,

● **APPROUVE** l'affectation au budget de l'année 2021 de :

- 2 859 281,40 € Au compte 002 Résultat de la section de fonctionnement,
- 7 725 419,10 € Au compte 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés,
- 3 143 005,56 € Au compte 001 Solde d'exécution de la section d'investissement.

**POUR : Réussir Villeneuve, Villeneuve, La Gauche, écologiste et solidaire,  
ABSTENTION : Monsieur PELEAU, Mesdames PAYET et LEVY**

**LE CONSEIL,**

*Prend acte :*

- *De la communication des décisions municipales et des marchés publics pris par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à *19 heures 51 minutes.*

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le 17 juin 2021



**Le Secrétaire**

**Monsieur Dayan M. KIRINDI ARACHCHIGE**

*Conseiller Municipal*



**Le Maire,**

**Pascal PELAIN**

---

*Conformément aux dispositions des articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du code général des collectivités territoriales,  
le présent compte rendu de séance synthétique sera affiché sous huitaine.*

*Délais et voies de recours :*

*Le destinataire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif de Cergy-Pontoise d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à partir de la publication de cette décision.*

---